

218C1986
FR0004155000-FS1181

14 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE SFPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 décembre 2018, la société par actions simplifiée Arc Management¹ (20 rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 16 novembre 2018, le seuil de 50% du capital de la société GROUPE SPFI et détenir individuellement, à cette date, 45 947 349 actions GROUPE SPFI représentant 91 882 532 droits de vote, soit 46,26% du capital et 54,51% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la fusion-absorption de la société DOM Security par la société GROUPE SFPI³.

À cette occasion, M. Henri Morel **n'a franchi aucun seuil**, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Arc Management qu'il contrôle, et détenait, au 16 novembre 2018, 50 523 609 actions GROUPE SPFI représentant 101 549 939 droits de vote, soit 50,87% du capital et 59,94% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Arc Management	45 947 349	46,26	91 882 532	54,51
M. Henri Morel	4 576 260	4,61	9 152 520	5,43
Total Henri Morel	50 523 609	50,87	101 549 939	59,94

À cette occasion, M. Henri Morel a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société GROUPE SFPI.

M. Henri Morel a précisé détenir, au 14 décembre 2018, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Arc Management qu'il contrôle, 50 523 609 actions GROUPE SPFI représentant 101 035 052 droits de vote, soit 50,87% du capital et 60,70% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Arc Management	45 947 349	46,26	91 882 532	55,20
M. Henri Morel	4 576 260	4,61	9 152 520	5,50
Total Henri Morel	50 523 609	50,87	101 549 939	60,70

¹ Contrôlée par M. Henri Morel.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 99 317 902 actions représentant 168 549 939 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment document enregistré par l'AMF le 3 octobre 2018 sous le n° E.18-068 et communiqué de la société en date du 16 novembre 2018.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 99 317 902 actions représentant 166 451 689 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.